



François de Rugy,
Ministre d'État, ministre de la
transition écologique et solidaire

Agnès Buzyn,
Ministre des Solidarités
et de la Santé

Brune Poirson,
Secrétaire d'État auprès du
ministre d'État, ministre de la
Transition écologique et
solidaire

Bordeaux, le 14 janvier 2019

Communiqué de presse

Le Gouvernement lance l'élaboration du 4^{ème} Plan national santé environnement, intitulé « Mon environnement, ma santé » et ouvre la consultation publique sur le projet de nouvelle stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens

En ouverture des Rencontres nationales Santé-environnement aujourd'hui à Bordeaux, François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, ont présenté les grands chantiers du Gouvernement pour renforcer la protection de la santé et de l'environnement, avec le lancement de l'élaboration du plan « Mon environnement, ma santé » et la consultation publique sur le projet de nouvelle stratégie sur les perturbateurs endocriniens.

Organisées les 14 et 15 janvier 2019, les deuxièmes « Rencontres nationales santé-environnement » réunissent plus de 500 acteurs locaux mobilisés pour limiter les dégradations de l'environnement et préserver la santé des citoyens. L'objectif : donner la parole aux porteurs d'initiatives locales afin de partager les méthodes expérimentées et les actions réussies dans les territoires.

« Chacun d'entre nous vit dans un milieu où l'Homme et la nature sont intimement liés : dégrader l'environnement, c'est affecter durablement notre santé. Les territoires sont en première ligne pour lutter contre les pollutions et mettre en œuvre des actions au service des citoyens. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement entend construire avec eux un « Plan national santé environnement » ambitieux, qui d'ores et déjà s'incarne à travers une stratégie de lutte contre les perturbateurs endocriniens » a déclaré François de Rugy.

« Connaître précisément les effets de notre environnement sur la santé est indispensable pour apporter les réponses médicales et préventives les mieux adaptées. En stimulant la recherche scientifique dans ce sens, nous obtiendrons les connaissances nécessaires à la formation des professionnels de santé ainsi qu'à la bonne information des citoyens, préalable décisif au changement des comportements. » a ajouté Agnès Buzyn.

Elisabeth Toutut-Picard, députée et présidente du Groupe santé-environnement (GSE), instance nationale de dialogue entre les parties prenantes, a précisé : *« Le GSE s'engage à*

travailler à l'élaboration d'un PNSE4 correspondant aux quatre axes proposés par la Madame Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé et Monsieur François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire que sont : la recherche sur l'exposome, la prévention, l'information et la formation en Santé Environnement, la démultiplication d'actions dans les territoires sur le sujet et la mobilisation des politiques publiques en faveur de la Santé Environnement. La composition plurielle et multisectorielle du GSE, son fonctionnement participatif et ses actions depuis sa création sont en adéquation avec cette démarche » .

Élaboration du 4^{ème} Plan national santé-environnement, « Mon environnement, ma santé »

Co-piloté par le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère des Solidarités et de la Santé, ce plan vise à réduire les impacts des facteurs environnementaux sur la santé grâce à la mobilisation de tous les acteurs du territoire. Il succèdera au troisième plan national santé environnement qui arrive à échéance fin 2019.

Les ministres ont fixé quatre priorités pour ce plan :

- Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations (« exposome ») ;
- Informer, communiquer et former les professionnels et les citoyens ;
- Démultiplier les actions concrètes menées dans les territoires ;
- Réduire les expositions et les inégalités environnementales.

Il s'accompagnera de la création d'une boîte à outils permettant d'encourager et de mutualiser des actions locales réussies en faveur de la santé environnement.

Les travaux d'élaboration seront conduits durant l'année 2019 dans le cadre du Groupe santé-environnement.

Consultation sur la nouvelle Stratégie sur les perturbateurs endocriniens (SNPE2)

Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle qui dérèglent le fonctionnement hormonal des organismes vivants. Ils se retrouvent dans un grand nombre de produits de consommation courante (cosmétiques, alimentation, plastiques...) et dans différents milieux (air, eau, sol).

En avril 2014, la France a été le seul pays à se doter d'une première stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens. En février 2018, le Gouvernement a annoncé la deuxième stratégie pour la période 2019-2022. Des groupes de travail ont été mis en place pour élaborer la SNPE2, composés de l'ensemble des parties prenantes : parlementaires, organismes publics de recherche et de surveillance, associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs, industriels, ministères...

Ces travaux de co-construction ont permis l'élaboration d'un projet de SNPE2, mis en consultation ce lundi 14 janvier 2019. François de Rugy et Agnès Buzyn ont présenté aujourd'hui les principales mesures de la nouvelle stratégie :

Des actions pour protéger la population :

- **Etablir une liste des substances qui peuvent présenter des propriétés perturbatrices endocriniennes**, scientifiquement robuste et partagée avec les parties prenantes et les autres États membres (action 4) ;
- **Mener une campagne de communication grand public** et créer un site internet de référence, afin d'informer la population sur les risques liés à l'exposition aux produits chimiques dangereux de consommation courante, de partager des bonnes pratiques destinées à limiter les expositions, en ciblant en priorité les populations les plus à risques (action 8) ;
- **Développer la formation** des professionnels de santé et des agents des collectivités

territoriales (actions 10 et 11).

Des actions pour protéger l'environnement :

- **Réaliser des analyses exploratoires sur des produits de grande consommation** destinés à des populations sensibles (jouets destinés aux enfants de moins de trois ans) en y recherchant des substances non réglementées présentant des propriétés de perturbateurs endocriniens avérées (action 22) ;
- **Mesurer l'imprégnation des différents milieux (air, eau, sol)** par les perturbateurs endocriniens et centraliser les données sur une plateforme dédiée, ouverte à tous les acteurs (action 24) ;
- **Renforcer la connaissance de l'exposition aux perturbateurs endocriniens via l'alimentation**, en incluant un volet spécifique à ses substances dans la procacine enquête sur l'alimentation qui sera lancée en 2019 (action 27) ;
- **Susciter des engagements volontaires des industriels et des distributeurs** pour substituer, dans les produits de consommation courante, les substances pouvant présenter des propriétés de perturbation endocrinienne. (action 41).

Des actions pour améliorer les connaissances :

- **Assurer une coordination pour soutenir la recherche et l'innovation.** Assurer la lisibilité pour l'ensemble des parties prenantes des efforts de recherche et des avancées sur les PE (action 42) ;
- **Elargir la surveillance à d'autres pathologies que celles de la reproduction, en lien avec les perturbateurs endocriniens** (action 46).

Le projet sera mis en consultation publique du 14 janvier au 8 février.

Retrouvez en ligne :

La consultation sur la SNPE2

Le document « la SNPE2 en 10 points »

Le communiqué de presse

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr / [@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)
sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr